

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

L'an deux mil vingt trois et le 6 septembre à 18 heures 30

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Olivier FON**S, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 août 2023

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, David LE GUEN, Béatrice ALBERT, Jean-Pierre JACQUIER, Gilles JUGE, David AMIEUX, Catherine RULFO PATTE, Élodie LEFEBVRE, Valérie LANDRY BUCH

Absent : Sylvain PROTIERE

Secrétaire de séance : Valérie LANDRY BUCH

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune de Villar d'Arène est actionnaire de la SPL Eau Services Haute-Durance.

A ce titre, il convient de valider le rapport annuel 2022 des représentants des collectivités territoriales à l'assemblée délibérante transmis par la SPL ;

Ce rapport, à pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus
- De rendre compte de la manière dont le mandat d'administrateur est exécuté
- De s'assurer que la SPL Eau SHD agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivités actionnaire.

OBJET

**Rapport annuel 2022
de la SPL Eau Haute
Durance**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport annuel 2022

Fait et délibéré les, jour mois et an sus dit

Le Maire,

Olivier FONS

41/2023

Envoyé en préfecture le 15/09/2023

Reçu en préfecture le 15/09/2023

Publié le

ID : 005-210501813-20230906-412023ERREUR-DE